Conseil de laboratoire
12 septembre 2024 – 9h30-12h30

1. Informations en vrac

* Frédéric Vairel est accueilli à la FSJPS et au CERAPS comme conférencier invité, dans la deuxième quinzaine de novembre ; il assure un séminaire de 20 heures dans le cadre du master recherche et interviendra dans une séance du séminaire général le 28 novembre.

* Eric Marlière est en délégation CNRS au CERAPS cette année.

* Maksym Kolisnyk et Osksana Tsukan sont doctorant·es au CERAPS dans le cadre du programme PAUSE (renouvellement du soutien du programme pour 2024/2025)

* Juliette Ruaud est affectée au Ceraps comme CR CNRS à compter du 01/11/24

* Le CERAPS s'est impliqué dans deux projets déposés au titre de l'AMI SHS : le projet DémoCis, porté par Julien Talpin sur les transformations de la démocratie ; le projet FORESEE, sur les conséquences du changement climatique, dans lequel Anne-Cécile Douillet co-porte un axe (consortium porté par l'université de Grenoble).

* Un Institut des transitions économiques et sociales (ITES) est en cours de montage à l'échelle de l'université de Lille. Le passage en Conseil scientifique de l'Université est prévu en décembre pour valider la création de l'Institut. Le premier appel à projets sera lancé en décembre-janvier et un évènement de lancement officiel de l'ITES aura lieu en février.

* La visite HCERES est toujours prévue le 21 octobre.

* Rappel sur les chercheur·es associé·es : à ce jour, les chercheur·es associé·es ne bénéficient d'aucun droit particulier, cette reconnaissance étant avant tout symbolique (et permettant éventuellement d'avoir accès à un bureau). Il n'est pas possible de faire un ordre de mission pour une checheur·e associé·e. Nous prenons seulement en charge, à titre exceptionnel, certains déplacements de docteur·es sans poste du CERAPS. Sur ce point, voir : https://ceraps.univ-lille.fr/laboratoire/contractuelles-et-associees (liste à mettre à jour). Les choses seront clarifiées à partir du premier janvier 2026, date à laquelle sera ouverte la possibilité de signer des conventions de « collaborateurs bénévoles » (!), qui permettront la prise en charge de missions pour ces chercheur·es associé·es. [pour plus de détails : voir compte-rendu du CL du 11 avril 2024]

* Une élection sera organisée début octobre pour remplacer Audrey Pluta au conseil de laboratoire, dont le contrat d'ATER est arrivée à échéance (collège C)

* Equipe gestionnaire : Nathalie Desmarchelier a muté dans un autre laboratoire de l'université. Elle sera remplacée fin 2024 ou début 2025 (procédure de recrutement en cours).

2. Discussions.

* Candidatures à la direction du laboratoire : aucune candidature n'a été déposée.

* Préparation de l'AG du 3 octobre. Trois moments sont prévus : présentation des nouveaux et nouvelles collègues (Céleste Bonnamy, MCF Sciences Po Lille et Forian Tixier, MCF FSJPS), le matin. Assemblée générale à proprement parler l'après-midi, avec notamment la présentation de l'étude sur les relations au sein du laboratoire. Discussion en petits groupes suite à cette présentation.

* Suite à la décision prise en juin dernier de limitation des déplacements en avion, une lettre sera envoyée à la présidence pour demander la possibilité de voyager en première classe pour les voyages en train de plus de 4 heures. Une autre lettre sera par ailleurs envoyée pour demander l'ouverture de locaux pendant l'été pour les doctorant·es.

* Émargement des post-docs au budget du laboratoire. Suite à une discussion au sein du conseil, sont posés les principes suivants :

- Les post-docs sont membres du laboratoire et peuvent à ce titre demander des financements. Cependant, les post-docs financés sur contrats (ANR notamment) ont vocation à être financé·es par le contrat ou la ligne de crédit spécifique sur laquelle ils ou elles sont embauché·es pour tout ce qui relève du projet sur lequel ils ou elles sont recruté·es.

- Dans la mesure où la plupart de ces post-docs ne sont pas présents physiquement au laboratoire et ne participent pas aux activités du laboratoire, ils et elles ne peuvent disposer d'une « enveloppe » de 800 euros comme les autres membres du laboratoire. Ils et elles peuvent cependant formuler des demandes au conseil de laboratoire pour la valorisation d'autres travaux que ceux de l'ANR. Par ailleurs, chaque projet ANR doit prévoir un budget de l'ordre de 800 euros à disposition des post-docs recrutés dans ce cadre. Il faut que l'embauche de post-docs (par définition sur les contrats à durée déterminée) dans un projet de recherche prenne en compte le fait qu'ils et elles doivent valoriser leurs travaux précédents, notamment leurs travaux de thèse, et travailler à la poursuite de leur carrière dans l'ESR.

* Financement du travail de terrain des M2 recherche :

- Après échange de points de vue sur cette question, il est décidé d'introduire cette année, à titre expérimental, la possibilité pour les M2 recherche de faire des demandes de financements auprès du conseil de laboratoire. Thomas Lépinay, responsable pédagogique du master, s'occupe de recueillir les besoins de financement existants pour le conseil de janvier 2025. Au regard des besoins qui remonteront, le conseil verra dans quelle mesure (à quelle hauteur, en fonction de quels critères) il peut éventuellement prendre en charge certains frais de terrain.

- Il est par ailleurs rappelé que le programme gradué permet de financer des mobilités internationales pour le master (le master recherche étant labellisé dans le cadre du programme gradué « cultures, pratiques et sociétés en mutation ») ; les demandes sont à

formuler pour le 15 janvier. Cela suppose un engagement des étudiant·es dans le cadre du PG (suivi de conférences).

- Une autre piste à explorer est celle des stages de recherche en M2, qui peuvent être budgétés dans des projets de recherche.

3. Demandes de financement

Voir tableau en fin de document.

4. Rappel : prochain conseil le 14 novembre 2024

Anne-Cécile Douillet
Directrice du CERAPS

Demandant	Objet	Montant demandé	Commentaires	Evaluation de l'empreinte carbone prévisionnelle (en KG eCO2)
Catherine Bandini	Conférence	300,00 €	OK mais lui rappeler que Sciences Po Paris a déjà des financements pour (chaire analyse des comportements religieux). La décision n'a pas été unanime, cela a suscité du débat. Nous nous étonons que le CERI ne contribue pas	63
Audrey Safa	Com + organisation atelier RT9 AFS	216,00 €	Dépassement enveloppe: Ok on prend les 3 nuits d'hôtel plus les repas non pris en charge par le colloque	120
Margot Dazey	Ateliers d'écriture	1 860,00 €	OK	
Laurence Morel	Atelier de travail	1 300,00 €	Complément financement projet: OK (dans le cadre du projet Défidem le CERAPS s'est engagé à participé à hauteur de 800 euros par an soit 3200 euros ; les dépenses pour cet atelier seront déduites de la somme totale)	
Clothilde Saunier	Terrain de thèse	603,00 €	Dépassement enveloppe: OK	
Anthéa (séminaire PF)	Cycle séminaire PF	3 070,00 €	renouvellement : Ok pour un plafond de 3 000 euros	600
Florian Tixier	traduction	1 500,00 €	ok sous réserve de la production de devis	
Christian Pierre Ghilbaert	déplacement colloque	160,00 €	OK mais faire les demandes en bonne et due forme	
Nicolas Bué	projet colloque	30000	OK plafond 3 000 euros (à ajuster en fonction du pg final)	
	TOTAL	**13529 €**	**-**	**783,00**

CERAPS
1 place Déliot - CS 10629 - F - 59024 LILLE CEDEX
Tél : 33 (0)3 20 90 74 51- Courriel : ceraps@univ-lille.fr
http://ceraps.univ-lille.fr/